

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Patrick Trifi, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Florian Renard, Carine Florent, Eric Monchicourt, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassez, André Couplet, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, Emeline Kessler et Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.
<b>Présents 24 / 33</b> <b>Pouvoirs : 08 / 33</b>	
<b>Votants 32 / 33</b>	
<b>Secrétaire de séance</b> Florian Renard	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Sylvia Potier à Annette Bramme, Micheline Wannepain à Aymeric Robin, André Kaczor à Eric Warmoes, Lætitia Millecamp à Patrick Trifi, David Belurier à Véronique Hubert, Agathe Mahmoudi à Jérôme Ibanez, Jocelyne Dusautois à Karine Lippert, Eddy Zdziech à Philippe Lambert
	Absent (es) excusés (es) :      Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
<b>DELIBERATION 2023.02.08</b>	<b>Sollicitation de la D.E.T.R. pour l'accueil du dispositif de recueil des titres sécurisés</b>

Vu l'article 179 de loi de finances pour 2011 instituant la DETR,

Vu l'article L2334-33 du C.G.C.T. fixant ses critères d'éligibilité,

Vu la circulaire préfectorale d'appel à projets et les instructions relatives à la programmation 2023,

Considérant l'insuffisance des lieux de traitement des titres sécurisés sur le territoire national et les délais rallongés pour les administrés pour obtenir leurs documents d'identité,

Considérant la volonté politique locale de renforcer l'accessibilité aux services publics de proximité en mettant en place un dispositif de recueil des titres sécurisés

Considérant le coût généré par l'installation du site à la maison des services,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 mars 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le projet d'accueil des titres sécurisés

VALIDE le plan de financement en annexe

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention possible permettant l'équilibre budgétaire de l'opération

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**